

L'élaboration budgétaire contrainte par la conjoncture économique : réalisme, pragmatisme, volontarisme

En cette fin d'année, le Conseil Municipal a tenu son traditionnel Débat d'Orientation Budgétaire, et ce préalablement à l'adoption du budget primitif de l'exercice 2009 qui sera soumis au vote de notre assemblée lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre prochain.

Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Il s'agissait avant tout pour l'assemblée d'examiner l'évolution des recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement, de discuter des grandes orientations budgétaires et fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du Budget communal pour 2009. Cela consiste aussi à rappeler la politique d'équipement de la ville et sa stratégie financière pour l'année à venir.

Par la volonté de ceux qui l'ont institué, le Débat d'Orientation Budgétaire intervient en amont de l'examen du budget primitif et n'a donc pas pour vocation de décrire précisément les actions qu'engagera la ville en 2009 mais de définir le contexte et les grandes orientations qui ont prévalu à son élaboration.

L'année prochaine va s'ouvrir une nouvelle fois dans un contexte tendu pour les communes en générale et pour la Ville de Saint-Brieuc en particulier et cela pour différentes raisons.

De par leurs activités, les collectivités sont plus sensibles que d'autres agents économiques à la poussée de l'inflation. En particulier elles sont très exposées à la flambée des prix des matières premières.

Premier poste d'achat du secteur public local, les dépenses énergétiques ont ainsi grimpé de 30% depuis 2005 ; si le prix de l'électricité est régulé, c'est avant tout le gaz qui conditionne une grande partie des dépenses de chauffage, sans compter l'envol des coûts de carburants. Les dépenses alimentaires constituent le second poste d'achat des communes. La surchauffe des matières agricoles a donc également eu des conséquences sur les dépenses de restauration collective : cantine scolaire, crèche... mais aussi résidences pour personnes âgées. Enfin l'envolée des matières premières ferreuses ou naturelles a considérablement gon-



Les carburants représentent un poste important pour le budget de la ville.

flé les dépenses d'investissement. L'indice du prix de la construction a ainsi pris 20% en 3 ans mais surtout 10% depuis un an.

L'inflation serait acceptable si les recettes des collectivités augmentaient elles-mêmes. Or aucune ne répercute le niveau des prix. La revalorisation forfaitaire des bases, votée chaque année en loi de finances et censée représenter l'évolution du coût de la vie, progressera au mieux de 2% en 2009, alors que l'inflation représente le double.

Autre phénomène douloureux, l'arrêt de la dynamique de la fiscalité indirecte. Il est ainsi à craindre une baisse sensible des droits de mutations.

Alors que la dette territoriale est en expansion, les collectivités doivent faire face à des taux d'intérêts galopants, dopés par la crise des liquidités. Pire, ils ont encore subi la surenchère du coût de l'argent supporté par les banques, qui les répercutent sur leurs clients.

A cette conjoncture très défavorable s'ajoutent les contraintes que l'État fait peser sur les collectivités notamment en matière de Gestion des Ressources Humaines qui pourraient faire gonfler la masse salariale de près de 2%

Enfin et pour conclure comment évoquer les décisions de l'État sans parler de deux gros nuages : la réforme de la Taxe Professionnelle et la refonte des relations financières avec les collectivités.

L'intégration du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) dans l'enveloppe normée, la disparition de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP) et l'érosion de la correction démographique seront notamment au rendez-vous. On y ajoutera bien volontiers les conséquences de la contraction du calendrier scolaire et les incertitudes concernant la continuité du service public en cas de grève.

Ce contexte difficile, la Ville de Saint-Brieuc l'affronte avec détermination au travers d'un budget 2009 volontariste prenant en compte, les différents paramètres évoqués mais aussi, et surtout, les inquiétudes des Briochins dans le contexte actuel.

Yann Drévès,
Président du groupe de la majorité municipale

**L'ensemble du groupe
de la majorité municipale
adresse
aux Briochins et Briochines
ses vœux les plus sincères
et chaleureux
de bonne année 2009.**

Quand les « grands » crient au loup, le défi est pour les « petits »

Quand, aujourd'hui, « l'économie virtuelle » et l'industrie laissent sur le bord de la route des milliers de personnes (notre département et notre ville sont loin d'être épargnés), l'espoir repose sur « l'économie réelle » et de proximité à qui l'on demande de relever le manche, de combler le trou, en bref de relever le défi du chômage...

Un comble, comparé à l'attitude qui prévalait jusqu'à il y a quelques mois mais aussi, sûrement, un défi à relever et, au final, peut-être un espoir.

Profitions de cette « croissance négative »* pour infléchir le processus ultralibéral, pour remettre à sa place cette économie destructrice au profit d'une économie à taille humaine. Repositionnons l'humain au cœur des débats. Sans vouloir, à tout prix, opposer systématiquement l'économie de proximité et les effets de la globalisation :

Ayons cette volonté de défendre une économie innovante, courageuse et « aménagée » de territoire.

Ayons cette volonté d'en finir avec le sempiternel discours que l'on entend depuis 30 ans et agissons, véritablement, pour développer une économie à taille humaine.

Les ondes arrivent ?....

Vous avez pu visiter une charmante exposition sur les méfaits des ondes au mois de décembre.

Vous pourrez nous donner alors votre avis !

En effet, à l'occasion d'une assemblée plénière, le conseil municipal aura à se prononcer prochainement sur la création d'un réseau WIFI à Saint-Brieuc.

Avez-vous qu'elle tombe bien cette exposition !

Noël au balcon...

Les spécialistes de la consommation prédisaient un

ralentissement des achats pour les fêtes de fin d'année. Il ne fallait pas être grand devin pour imaginer ce scénario...

* Oxymore de notre actuel Ministre du budget

Nous vous souhaitons, une bonne année 2009, la famille, l'amitié et la solidarité restant des valeurs sûres face à la « dure fête consommation ». Et préparons nous à la vigilance et à l'action...

Groupe de l'opposition du Parti Socialiste et apparentés :

Pascal Bourquard, Christine Gacel,

Nolwenn Guyonnet, Martine Hubert,

Mohamed Ibnayassin, Mado Lefaucheur, Pascal Le Guern.

Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42

ou au 10 rue Vicairie à Saint-Brieuc.

Vers la hausse des impôts locaux

Le 30 septembre, sur proposition de Monsieur le Maire, la majorité du Conseil Municipal votait une délibération visant à augmenter le produit fiscal annuel de 1 million d'euros dans le but de financer un Plan Pluriannuel d'Entretien (entretien du patrimoine, réhabilitations lourdes). Prévue pour entrer en application en 2009, cette mesure était retardée d'un an pour tenir compte de la crise du capitalisme qui, en cette fin de septembre, se manifestait par le krach boursier et déjà de grosses difficultés économiques.

Difficile, en effet, de rajouter des difficultés aux difficultés, lesquelles vont toucher, en premier lieu, les ménages aux revenus faibles ou moyens qui constituent la majeure partie de la population briochine.

Reste que la mesure votée entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2010. Et elle est particulièrement injuste. Ainsi, la réduction de 18,8 % appliquée à la valeur locative des habitations pour le calcul de la Taxe d'Habitation (T.H)

sera ramenée à 15% ; résultat : chaque contribuable assujéti à la T.H se verra imposé de 25€ supplémentaires. Cette mesure uniforme s'ajoutera à la progression annuelle de la valeur locative (de + 1,60% à +2%), et ce sont les ménages les plus modestes qui subiront les plus forts pourcentages d'augmentation.

Les locataires aussi...

Quant à la Taxe Foncière, elle sera augmentée en deux fois : de 5 % la première année, de 4 % l'année suivante. Cette hausse est présentée comme pouvant être supportable puisqu'elle concerne les propriétaires. Mais, à Saint-Brieuc, les propriétaires aux petites ressources sont très nombreux dans les lotissements et les copropriétés et le Foncier Bâti leur coûte cher ! Et il ne faut pas se tromper : les locataires aussi paient cette taxe par l'intermédiaire de leur loyer. A titre d'exemple, l'office H.L.M est assujéti à la Taxe Foncière pour un mon-

tant de 1.718.280 €.

Dans le débat, les élus communistes ont demandé le retrait de cette délibération et l'ouverture d'un débat courant 2009 sur l'ensemble du Plan Pluriannuel d'Entretien afin que le choix des investissements à faire précède les propositions d'imposition. La majorité du Conseil Municipal a préféré fixer l'impôt avant. Nous avons voté contre cette délibération.

Annie Meyer et Jean-Guy Le Bère

Conseillers municipaux communistes.

VOUS SOUHAITENT DE BONNES FÊTES

ET VOUS OFFRENT LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2009

Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.

Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi

de 10h30 à 12h, 10 rue Vicairie.

Urbanisme et énergie

Alors que la majorité des collectivités publiques mettent en place des mesures d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables, un certain nombre de promoteurs immobiliers se comportent de manière peu citoyenne.

De trop nombreux ensembles immobiliers privés se font encore sur le modèle, complètement dépassé, du tout électrique. Quand on sait que pour pouvoir consommer 1 kW/heure, il faut en produire près de trois, on mesure l'étendue du gaspillage, sachant que le chauffage électrique est le plus anti-écologique.

Que font les promoteurs privés en terme de développement durable ? Où sont les chauffe-eau solaires, l'aérothermie, l'isolation par l'extérieur, les toitures végétalisées, la récupération des eaux de pluie, l'utili-



Les éoliennes, un symbole des énergies renouvelables.

sation de matériaux sains... ?

Il est vrai que trop souvent les mairies ont trop laissé faire, ont peu utilisé leur capacité ou pouvoir d'orientation en matière d'urbanisme. Pourtant des outils sont à leur disposition, le SCOT, le PLU, les règlements de zone... pour aménager et ménager le territoire.

En Bretagne l'habitat représente 36% de la totalité de l'énergie consommée. Il est donc urgent que la question de la consommation énergétique des bâtiments soit réellement prise en compte et que le respect de la norme thermique de 50 kW/heure par m² et par an soit obligatoire pour toute nouvelle construction.

Marc Boivin, Conseiller municipal Vert,

VOUS SOUHAITE UNE ANNÉE 2009 BIEN VERTE.